

Afficher le
3 pages

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **25 mai 2020**

.....

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de ROIFFIEUX proclamé par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au restaurant scolaire de l'espace des termes à Roiffieux, par Monsieur **Christophe DELORD**, Maire sortant, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 et L.2122-8 du code général des Collectivités Locales.

Suite à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la salle du conseil municipal ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur Christophe DELORD, Maire sortant, a décidé de réunir le conseil dans le restaurant scolaire de l'espace des termes à Roiffieux.

Suite à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, Monsieur Christophe DELORD, maire sortant, a décidé que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé afin de faciliter le respect des gestes barrières. Le caractère public de la réunion sera assuré par sa retransmission sonore en direct à l'extérieur de la salle.

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs : Christophe DELORD, Nathalie CLEMENT, Pierre DU PELOUX, Agnès VILLIEN, Claude JAMONAC, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, Pascale BILLON, Gilles CHEMARIN, Florence MOURET, Philippe CLAVIER, Perrine BEAUMEL, Alain MAULARD, Martine CHAZOT, Albert ADDESSO, Sylvie ROCHE, André RICHARD, Sophie ANDRÉ, Louis-Claude GAGNAIRE, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Sylvie BONNET, Laurent BRUNEL

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Absent :

Arrivé(e)s en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme Perrine BEAUMEL

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mercredi 20 mai 2020

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe DELORD, maire sortant, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2020 :

Nombre d'électeurs inscrits :.....	2 171
Nombre de votants :.....	1 172
Nombre de bulletins nuls et blancs :.....	49
Nombre de suffrages exprimés :.....	1 123
Majorité absolue :.....	562
Liste DELORD : 564	Liste GAGNAIRE : 558

Monsieur Christophe DELORD déclare installer :

M. Christophe DELORD, Mme Nathalie CLEMENT, M. Pierre DU PELOUX, Mme Agnès VILLIEN, M. Claude JAMONAC, Mme Maryline NONNENMACHER, M. Daniel QUIBLIER, Mme Pascale BILLON, M. Gilles CHEMARIN, Mme Florence MOURET, M. Philippe CLAVIER, Mme Perrine BEAUMEL, M. Alain MAULARD, Mme Martine CHAZOT, M. Albert ADDESSO, Mme Sylvie ROCHE, M. André RICHARD, Mme Sophie ANDRE, M. Louis-Claude GAGNAIRE, Mme Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, M. Jean-Paul SOUBEYRAT, Mme Sylvie BONNET, M. Laurent BRUNEL

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Christophe DELORD, maire sortant, laisse la présidence à M. DU PELOUX Pierre, doyen des membres du Conseil Municipal, qui préside cette séance en vue de l'élection du maire et des adjoints.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme Perrine BEAUMEL

Monsieur le Président dénombre 23 conseillers municipaux, la condition du quorum est ainsi remplie.

2020.03.01 Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le conseil municipal désigne deux assesseurs au moins en la personne de Mme Martine CHAZOT & Mme Agnès SAUZEAT-VOLOZAN.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

M. Christophe DELORD et M. Louis-Claude GAGNAIRE se sont déclarés candidats.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et le doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents :.....	23
Nombre de membre ayant donné pouvoir :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	23
Nombre de bulletins nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	23
Majorité absolue :.....	12

Ont obtenu :

NOMS et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
DELORD Christophe	18	Dix-huit
GAGNAIRE Louis-Claude	5	cinq

Monsieur Christophe DELORD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé MAIRE, au premier tour de scrutin, et a été immédiatement installé.

Monsieur Christophe DELORD prend la présidence de la séance.

2020.03.02 Fixation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur Christophe DELORD, élu Maire, le conseil municipal est invité à définir le nombre d'adjoints.

L'article L.2122--2 précise que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans pouvoir excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal et ne peut être inférieur à 1, soit six adjoints au maire au maximum et au minimum un adjoint.

Monsieur le Maire propose la création de cinq postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de créer CINQ postes d'adjoints au maire.

2020.03.03 Elections des Adjoints

Conformément à l'article L2122.-7-2 modifié par la loi engagement et proximité n°2019-1461 article 29,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à CINQ (5), monsieur le Maire indique que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de 1 000 habitants et plus s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel avec une obligation de parité pour ces listes. La liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe depuis la loi Engagement et proximité).

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après appel de candidature, une seule liste de candidats est proposée.

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents :.....	23
Nombre de membres ayant donné pouvoir :.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	23
Nombre de bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	23
Majorité absolue :.....	12

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffre	en lettre
CLEMENT Nathalie	18	dix-huit
SOUBEYRAT Jean-Paul	5	Cinq

La liste de Mme Nathalie CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau et sont immédiatement installés :

Mme Nathalie CLEMENT	1 ^{ère} Adjointe au maire
M. Claude JAMONAC	2 ^{ème} Adjoint au maire
Mme Agnès VILLIEN	3 ^{ème} Adjointe au maire
M. Daniel QUIBLIER	4 ^{ème} Adjoint au maire
Mme Perrine BEAUMEL	5 ^{ème} Adjointe au maire

Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur Christophe DELORD, Maire, donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 CGCT.

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux. (articles L2123-1 à L2123-35).

ORDRE DU TABLEAU DES CONSEILLERS

A l'issue des élections ayant désigné le Maire et ses Adjoints, l'ordre du tableau devient le suivant (Article L 2121-1) :

N° Ordre	Fonction	NOM	Prénom		Né(e) le Date élection	Suffrages Obtenus
1	Maire	DELORD	Christophe	270 rue des mûriers	27/08/1970 25/05/2020	564
2	1 ^{er} adjoint	CLEMENT	Nathalie	420 Route de pêchemorel	01/05/1964 25/05/2020	564
3	2 ^{ème} adjoint	JAMONAC	Claude	309 Route de la maladière	13/04/1954 25/05/2020	564
4	3 ^{ème} adjoint	VILLIEN	Agnès	142 Route du grand pré	24/10/1961 25/05/2020	564
5	4 ^{ème} adjoint	QUIBLIER	Daniel	130 chemin de la font du râteau	27/10/1954 25/05/2020	564
6	5 ^{ème} adjoint	BEAUMEL	Perrine	235 chemin de la plaine	30/07/1992 25/05/2020	564
7	Conseiller Municipal	DU PELOUX	Pierre	1329 route du 4 ^{ème} spahis	31/03/1953 15/03/2020	564
8	Conseiller Municipal	CHEMARIN	Gilles	159 route de la chomotte	01/03/1956 15/03/2020	564
9	Conseiller Municipal	ADDESSO	Albert	900 chemin de la gorre	05/08/1956 15/03/2020	564
10	Conseiller Municipal	RICHARD	André	20 chemin de la madone	15/01/1960 15/03/2020	564
11	Conseiller Municipal	BILLON	Pascale	155 chemin du côteau	09/07/1963 15/03/2020	564
12	Conseiller Municipal	MAULARD	Alain	357 chemin de la plaine	01/10/1964 15/03/2020	564
13	Conseiller Municipal	CLAVIER	Philippe	159 rue des tamaris	06/12/1965 15/03/2020	564
14	Conseiller Municipal	ROCHE	Sylvie	98 rue de la poste	21/02/1966 15/03/2020	564
15	Conseiller Municipal	MOURET	Florence	329 chemin de la plaine	09/05/1969 15/03/2020	564
16	Conseiller Municipal	NONNENMAC HER	Maryline	201 chemin de côteau	11/08/1972 15/03/2020	564
17	Conseiller Municipal	ANDRE	Sophie	421 route de novid	11/05/1973 15/03/2020	564
18	Conseiller Municipal	CHAZOT	Martine	754 route de malbati	11/11/1974 15/03/2020	564
19	Conseiller Municipal	GAGNAIRE	Louis-Claude	98 Rue de la cure	05/06/1955 15/03/2020	558
20	Conseiller Municipal	SOUBEYRAT	Jean Paul	73 route de pêchemorel	15/01/1960 15/03/2020	558
21	Conseiller Municipal	BRUNEL	Laurent	1061 route du grand pré	22/04/1961 15/03/2020	558
22	Conseiller Municipal	BONNET	Sylvie	420 route de pêchemorel	01/10/1970 15/03/2020	558
23	Conseiller Municipal	SAUZEAT VOLOZAN	Agnès	10 rue des cigales	28/02/1972 15/03/2020	558

Aucune observation et réclamation n'ayant été enregistrées, les membres présents ont ensemble signé le procès-verbal.

A Roiffieux, le 25 mai 2020

Le doyen d'âge du Conseil,
Pierre DU PELOUX



La Secrétaire,
Perrine BEAUMEL



le Maire :
Christophe DELORD



Les membres du Conseil Municipal

 N. CLEMENT	 C. JAMONAC	 A. VILLIEN	 D. QUIBLIER
 A. ADESSO	 S. ANDRÉ	 P. BILLON	 S. BONNET
 L. BRUNEL	 M. CHAZOT	 G. CHEMARIN	 P. CLAVIER
 LC GAGNAIRE	 A. MAULARD	 F. MOURET	 M. NONNENMACHER
 A. RICHARD	 S. ROCHE	 A. SAUZEAT VOLOZAN	 JP SOUBEYRAT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H 06 .